

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2024-38 en date du 22/11/2024 relative au remplacement d'un garde-corps sur un pont route du Vialon

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 22/11/2024 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 15/11/2024, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés : BORDES François représenté par MAZEYRIE Bérangère

Absent :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le garde-corps du pont à Vialon est à refaire. Ce pont étant sur deux communes (Nonards et Puy d'Arnac), les frais seront partagés en deux.

L'entreprise AVI LACHAUD à Marcillac la Croze propose un devis de 3 000€ HT - 3 600€ TTC, pour la dépose et l'évacuation du garde-corps actuel, la conception et mise en place du nouveau garde-corps.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **Approuve** cet investissement tel qu'il est défini dans le présent dossier,
- **Donne** pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires,
- **Arrête** le plan de financement suivant du projet estimé à 3 000 € HT - 3 600 € TTC, soit 1 500€ HT - 1 800€ TTC par commune.

Fait à Nonards, le 22 novembre 2024

Le Maire, Daniel ROCHE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de NONARDS' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized black ink signature, which appears to be 'D. Roche'.